

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 155

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 Mars 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. MAURICE DI NOCERA

OBJET

Achat d'espaces publicitaires et promotionnels auprès de l'équipe cycliste "Team Delko Marseille Provence KTM".

**Direction de la Jeunesse et des Sports
Service des Sports
04,13,31,96,84**

PREAMBULE

Eu égard à la place particulière qu'occupe le sport dans les Bouches-du-Rhône, le Département souhaite fonder une partie de sa communication institutionnelle en s'appuyant sur des équipes sportives de haut-niveau pour la saison 2016.

Le cyclisme a, dans ce cadre, l'avantage d'offrir des compétitions de janvier à décembre sur l'ensemble des continents et permet donc une visibilité 12 mois sur 12 tout en étant un spectacle populaire et gratuit.

Afin de promouvoir l'image de notre territoire « Provence », celle de notre collectivité ainsi que ses actions dans le domaine sportif, nous avons initié en 2015 l'achat d'espaces auprès du « Team Delko Marseille Provence KTM » structure sportive professionnelle ayant une forte identité départementale et une visibilité importante dans les médias. Ce marché se terminera le 31 mai 2016.

Cette structure qui a vu le jour le 01 janvier 2014, évolue dans la catégorie professionnelle « Pro Continentale UCI ».

Elle est aujourd'hui dans le département, la seule équipe à ce niveau.

Cette jeune entité a pris naissance dans un club de notre département, le Vélo Club La Pomme. L'équipe Elite de cette dernière, en se professionnalisant, s'est émancipée progressivement pour devenir totalement autonome dans sa gestion. Elle a par ailleurs, en 2015, déjà remporté plusieurs courses internationales comme les 4 jours de Dunkerque.

Elle présente un développement ambitieux avec le projet de participer prochainement aux plus grandes courses cyclistes (Paris Nice, Tour d'Espagne, Tour de France,..).

C'est pourquoi, le Département entend établir un achat d'espaces publicitaires et promotionnels avec la SAS RAINBOW PRO CYCLING, propriétaire de l'équipe « Team Delko Marseille Provence KTM », dans le cadre d'un contrat permettant la promotion de notre territoire. Ce contrat sera passé pour la période allant du premier juin 2016 au 31 décembre 2016.

PROPOSITIONS

Il est proposé de conclure avec la SAS RAINBOW PRO CYCLING l'accord suivant pour un montant total prévisionnel de **300 000 € TTC** :

- Achat d'espaces publicitaires et promotionnels divers dont les modalités seront définies par le cahier des charges du marché.

Il est proposé de mettre en place un marché négocié sans mise en concurrence préalable suivant l'article 35 II 8^{ème} alinéa du Code des Marchés publics,

avec la SAS RAINBOW PRO CYCLING en raison des droits d'exclusivité détenus sur les espaces publicitaires et promotionnels par cette société.

En effet, le choix de cette procédure se justifie par l'exclusivité détenue par la SAS RAINBOW PRO CYCLING pour la gestion des espaces promotionnels et publicitaires pour l'année 2016 ainsi que par le niveau sportif de son équipe.

CONSEQUENCES FINANCIERES

<i>N° programme</i>	<i>N° d'opération</i>	<i>Libellé</i>	<i>Imputation</i>	<i>Engagement CP</i>
10 326	1000668	Achats d'espaces:	011-32-6238	300 000 €

CONCLUSION

En cas d'accord de votre part, il conviendra de lancer une procédure de marché négocié sans mise en concurrence préalable suivant l'article 35 II 8°alinéa du code des marchés publics en raison des droits d'exclusivité détenus par la SAS RAINBOW PRO CYCLING. Ce marché portera sur l'achat d'espaces publicitaires et promotionnels pour un montant global de **300 000** Euros TTC.

L'action sera financée sur les crédits de paiement de l'imputation suivante dont la dotation est suffisante :

- pour un montant de **300 000** Euros TTC : Chapitre 011, fonction 32, nature 6238

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

